



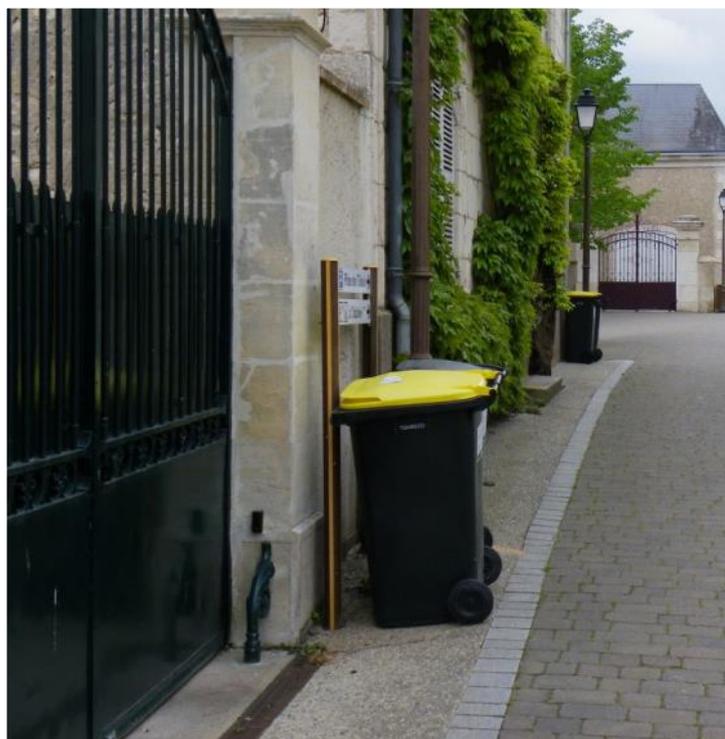
Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

# RAPPORT ANNUEL

# 2023



sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



# Sommaire

**CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2023** P. 3

**LES FAITS MARQUANTS 2023** P. 5

**MOYENS HUMAINS** P. 6

**BILAN DES TONNAGES PRODUITS** P. 7

**ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES** P. 09

**LES RECYCLABLES - COLLECTE DES P.A.V** P. 14

**LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES** P. 23

**RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE  
D'AUBIGNE RACAN** P. 31

**SENSIBILISATION ET PRÉVENTION** P. 33

**INDICATEURS FINANCIERS** P. 36

**PROJETS 2024** P. 41



# Carte d'identité du territoire - 2023

## Service de collecte et de traitement



### 32 communes adhérentes

population municipale : 33 977 habitants (-0,79% par rapport à 2022)

population totale : 34 712 habitants (-0,78% par rapport à 2022)

répartis sur 17 092 foyers (au 31/12/2023)

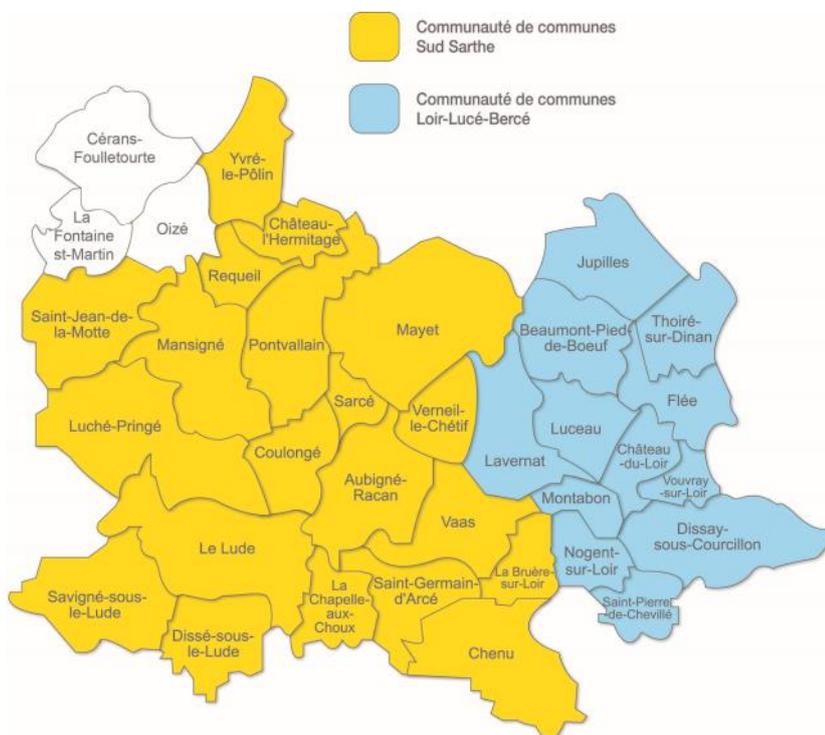
Dans notre rapport annuel nous utiliserons la population municipale.

### Collecte :

- Les ordures ménagères, les emballages et les papiers : en porte-à-porte de proximité (bacs) pour les zones agglomérées et rurales ; en apport volontaire pour l'habitat collectif, les résidences secondaires et les foyers hors circuit,
- Le verre : en apport volontaire,
- Les autres déchets : en déchèteries (4)

### Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries,
- Le traitement des déchets résiduels (OMr) et assimilés.



## Vue d'ensemble



4 déchèteries



1 quai de transfert



20 033 tonnes de déchets collectées en 2023



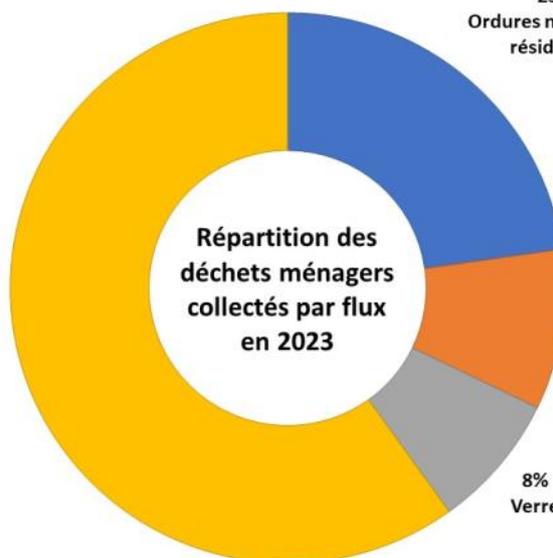
589,60 kg/habitant/an tous déchets confondus



15 agents  
67% de femmes et 33% d'hommes

## Répartition des tonnages collectés par nature

59% Déchets des déchèteries



23% Ordures ménagères résiduelles

10% Emballages et papiers

8% Verre

# Carte d'identité du territoire - 2023

**Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.**

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

## Institution

Suite aux élections municipales et communautaires, le Comité Syndical a été renouvelé le 30/07/2020. Celui-ci est présidé par M. François OLIVIER, Maire délégué de la commune de Château-du-Loir. Le Comité Syndical est composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants appartenant à 2 communautés de communes :

► Communauté de communes Loir Lucé Bercé :  
12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants



► Communauté de communes Sud Sarthe :  
20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants



## Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMVL selon les délégations qui lui ont été accordées et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 9 membres issus des délégués des 2 intercommunalités :

- **PRESIDENT** : F. OLIVIER (Château-du-Loir)
- **1<sup>er</sup> VICE PRÉSIDENT** : J-C. AMY (Le Lude)
- **2<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENTE** : D. RIBOUILLEAULT (Luceau)
- **3<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT** : D. PAQUET (La Bruère-sur-Loir)
- **4<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT** : D. GRANDET (Sarcé)

Autres membres :

- J-L. LORIOT (Château-l'Hermitage)
- D. MANCEAU (Flée)
- Y. LE BOUFFANT (Coulongé)
- P. TOURNADRE (Montabon)

## Commissions thématiques

Le Comité Syndical a institué des commissions qui vont apporter une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMVL. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines
- Commission Etude et Financement du service
- Commission Communication, prévention et qualité du service
- Commission Collecte et traitement des déchets
- Commission Déchèteries, service technique et patrimoine

# Les faits marquants 2023

## Construction du nouveau siège social du Syndicat

Le Syndicat souhaitant devenir propriétaire de ses bureaux, il a en 2022 fait l'acquisition d'un terrain, situé entre la déchèterie du Lude et son local technique. En mars 2023, un marché de travaux est lancé pour la construction de son bâtiment administratif.

Le lot Voirie et Réseaux Divers est attribué à la société TP PINEAU (72); le lot Bâtiment Modulaire à la société MADERA (85).

La préparation du projet complet, permettant notamment le dépôt du permis de construire a débuté en juin.

## Etude et expérimentation sur le tri à la source des biodéchets

Afin de répondre à l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs et détenteurs de déchets organiques, le Syndicat, aidé du bureau d'étude Inddigo, poursuit son étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets avec une phase dédiée à l'étude des divers scénarii possibles puis une phase de mise en œuvre.



## Installation progressive de colonnes enterrées ou semi-enterrées

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, le Syndicat accompagne financièrement les communes qui souhaitent compléter ou remplacer leurs conteneurs de surface par des colonnes enterrées ou semi-enterrées.

En 2023, la commune du Lude a bénéficié de ce dispositif, place du Mail.



## Centre de Tri « Tri Val de Loir(e) »

Initiée par la SPL Tri Val de Loir(e) constituée de 13 collectivités dont le Syndicat du Val de Loir, la construction du centre de tri Tri Val de Loir(e) s'est achevée en septembre 2023. Les 1<sup>ères</sup> tonnes de déchets recyclables ont été traitées en novembre.

Les déchets du Syndicat seront triés dans ce nouveau site à partir de janvier 2024.



## Règlement d'exonération de TEOM des professionnels

Un règlement fixant les règles et modalités d'application de l'exonération de la TEOM pour les professionnels a été établi. Il s'adresse à tous les professionnels n'utilisant pas le service de collecte du Syndicat du Val de Loir et faisant appel à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

## Evolution des outils de communication du Syndicat

Afin d'être plus vertueux, le Syndicat a décidé de faire évoluer le format et le mode de diffusion de son journal Objectif Environnement. Dorénavant le format broché papier n'est distribué qu'une fois par an.

Un format bimestriel plus court, d'une page, l'Infos + Déchets, consacré à un seul sujet, est diffusé sous forme numérique.

En juin, le Syndicat a présenté son nouveau site internet, plus fonctionnel et adapté aux outils numériques (téléphones portables, tablettes).



## Règlements liés au personnel

Afin d'informer les agents de leurs droits et obligations en matière de formations personnelle et professionnelle, et les modalités de prise en charge par la collectivité, un règlement de formation a été établi.

Un règlement intérieur a été établi afin d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein du Syndicat.

# Moyens humains

## Les moyens humains

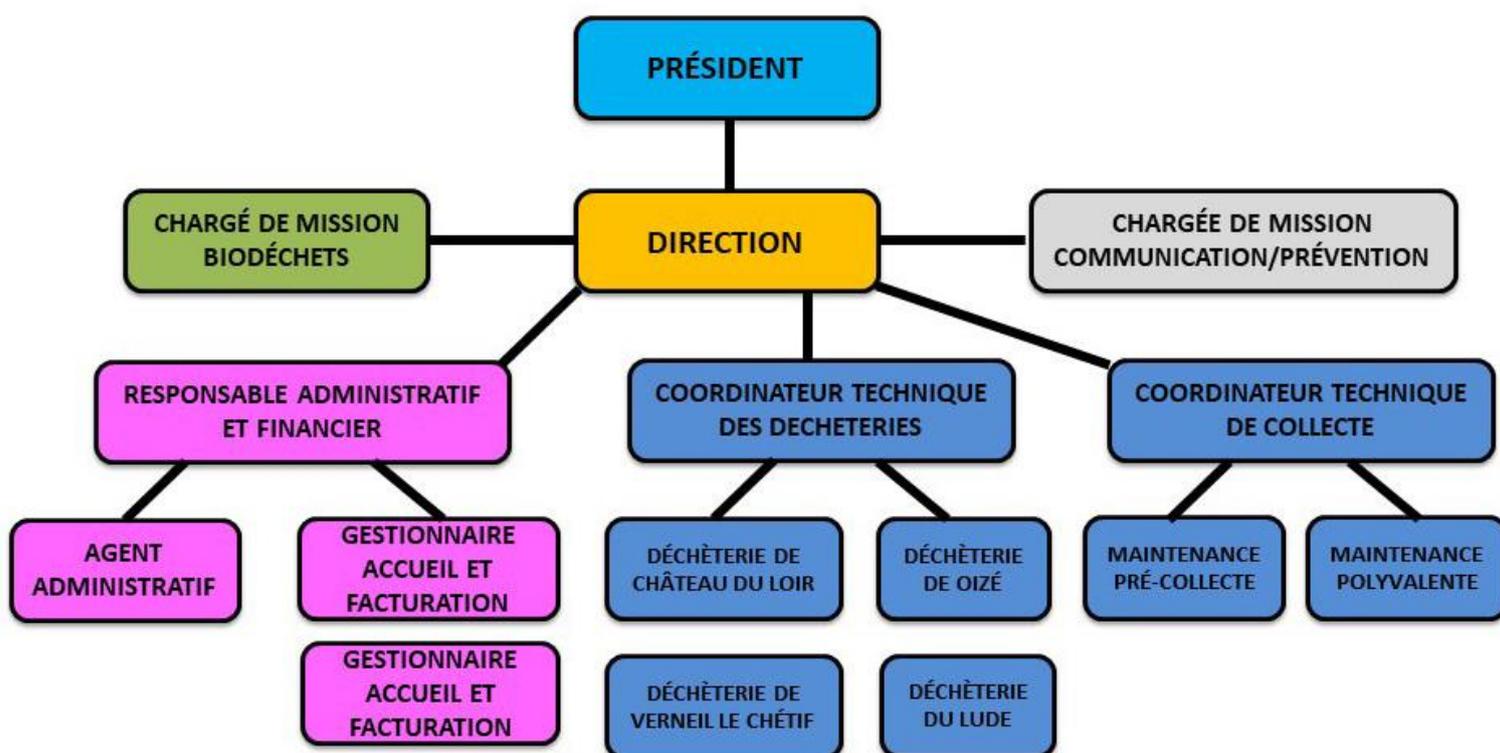
L'organisation du Syndicat repose sur 2 services (administratif et technique) et 1 service transversal (communication). La collectivité emploie ainsi 8 agents administratifs et 7 agents techniques soit un total de 15 personnes :

- ▶ 81% d'agents titulaires,
- ▶ 19% d'agents contractuels,
- ▶ 6% de catégorie A, 13% de catégorie B et 81% de catégorie C.

La collecte des déchets est assurée par un prestataire privé.

## Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2023

### Organigramme du Syndicat du Val de Loir



## Absentéisme

- ▶ 17.04 % d'absentéisme pour raison de santé.

## Les accidents de travail

- ▶ Aucun accident du travail n'a eu lieu en 2023.

## Assurance du personnel

- ▶ 19 240,29€ de cotisation pour l'assurance du personnel au titre de l'exercice 2023



# Bilan des tonnages produits

ORDURES MÉNAGÈRES Résiduelles (OMR)						
Désignation	Tonnages collectés 2023	Ratio (kg/hab/an) 2023	Evolution 2023/2022	pour mémoire en 2022		
				Tonnages collectés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale	
OMR PAP	4160,28	139,14	↘ -3,21%	4293,76	142,47	
OMR PAV	534,78	131,17	↗ 22,34%	415,31	101,05	
<b>TOTAL OMR</b>	<b>4695,06</b>	<b>138,18</b>	<b>↘ -0,30%</b>	<b>4709,07</b>	<b>137,50</b>	

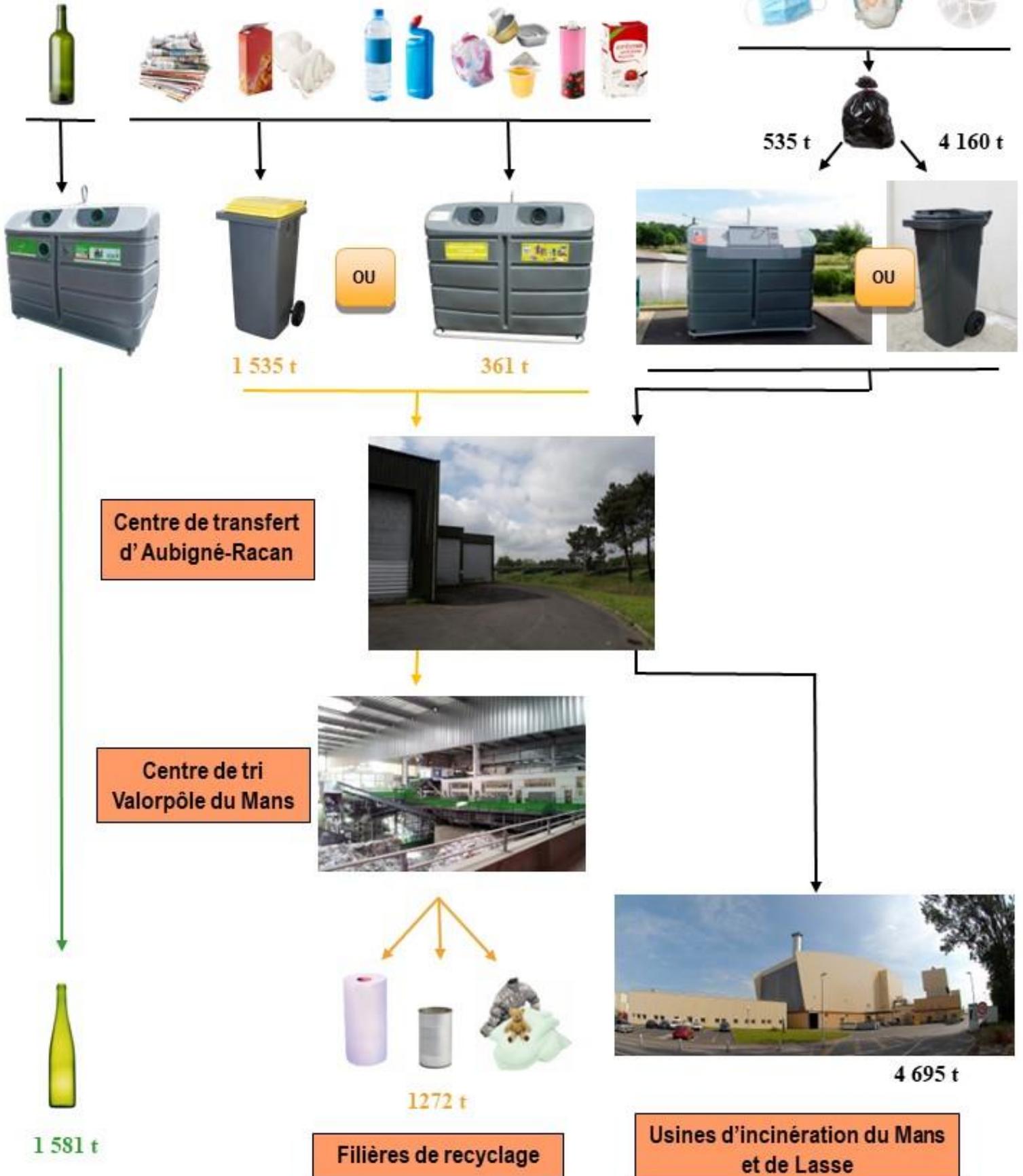
RECYCLABLES - Collectes sélectives et verre						
Désignation	Tonnages recyclés en 2023	Ratio (kg/hab/an) 2023	% d'évolution 2023/2022	pour mémoire en 2022		
				Tonnages recyclés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale	
CENTRE DE TRI VALORPOLE	ACIER	84,60	↗ +6,87%	79,16	2,30	
	ALUMINIUM	8,89	↗ +4,39%	8,52	0,25	
	BRIQUES ALIMENTAIRES	40,69	↘ -4,91%	42,79	1,24	
	PLASTIQUES	227,74	↘ -2,65%	233,95	6,78	
	JOURNAUX/MAGAZINES	449,13	↘ -21,72%	573,74	16,64	
	CARTONNETTES	401,65	↗ +2,91%	390,28	11,32	
	GROS DE MAGASIN	59,64	↗ +25,04%	47,70	1,38	
<b>TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>1272,34</b>	<b>37,45</b>	<b>↘ -7,54%</b>	<b>1376,13</b>	<b>39,90</b>	
<b>VERRE</b>	<b>1581,06</b>	<b>46,53</b>	<b>↘ -3,84%</b>	<b>1644,21</b>	<b>48,01</b>	

DECHETTERIES						
Désignation	Tonnages collectés 2023	Ratio (kg/hab/an) 2023	Evolution 2023/2022	pour mémoire en 2022		
				tonnages collectés	Ratio (kg/hab/an)	
DÉCHETS VERTS	4453,92	113,36	↘ -11,53%	5034,15	127,27	
FERRAILLES	415,94	10,59	↗ +7,46%	387,06	9,79	
BOIS	348,44	8,87	↘ -0,23%	349,26	8,83	
CARTONS	313,02	7,97	↗ +5,50%	296,71	7,50	
ENCOMBRANTS	3241,04	82,49	↘ -0,84%	3268,55	82,63	
ECOMOBILIER	963,91	24,53	↗ +2,40%	941,31	23,80	
GRAVATS	1550,78	39,47	↗ +0,74%	1539,43	38,92	
BATTERIES	12,65	0,32	↘ -11,65%	14,318	0,36	
DÉCHETS D3E	414,23	10,54	↗ +3,54%	400,052	10,11	
DMS ECODDS ET HORS ECODDS	110,47	2,81	↘ -14,19%	128,732	3,25	
PILES ET PILES EN MÉLANGE	0,898	0,02	↘ -63,41%	2,454	0,06	
HUILES MINÉRALES	9,25	0,24	↗ +27,73%	7,242	0,18	
HUILES VÉGÉTALES	3,276	0,08	↗ +49,04%	2,198	0,06	
PNEUS	0	0	↘ -100%	7,07	0,18	
TEXTILE	21,79	0,55	↘ -8,21%	23,74	0,60	
<b>TOTAL DECHETTERIES</b>	<b>11 859,614</b>	<b>301,86</b>	<b>↘ -4,38%</b>	<b>12 402,276</b>	<b>313,55</b>	

# Schéma global d'élimination des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat du Val de Loir

## Collecte sélective

## Collecte des ordures ménagères



# Ordures Ménagères



## CHIFFRES CLÉS

**4 695,06**

Tonnes d'ordures  
ménagères  
collectées en 2023

**138,18**

kg/hab

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Le service de collecte

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré en prestation par l'entreprise Maine Collecte Valorisation. Le marché public a été renouvelé le 10 juin 2019.

- ▶ **EN PORTE À PORTE** pour la majorité des foyers (bacs obligatoires dont le volume est fonction de la composition du foyer) **OU**
- ▶ **EN APPORT VOLONTAIRE** pour les usagers non desservis par le service de collecte (habitat collectif, résidences secondaires...).



## Erreur de tri / problème de bacs

Les agents de collecte ont la possibilité d'indiquer, aux usagers, les erreurs de tri ou un problème de bacs en apposant une étiquette sur le bac :

- ▶ **Étiquette rouge** : erreur de tri.
- ▶ **Étiquette bleue** : problème d'ordre technique (ex : absence de puce, bac cassé...)
- ▶ **Étiquette jaune** : présence d'une trop grande quantité de cartons.



## Jour férié

Lorsqu'un jour de collecte est férié, l'ensemble des collectes est décalé au lendemain. Seules les collectes du vendredi sont assurées le samedi matin uniquement.

## Jours et circuits de collectes

### Lundi

- ▶ **Mayet** - matin (le nord) et après-midi (le sud)
- ▶ **Aubigné-Racan (une partie), Sarcé** - après-midi
- ▶ **Aubigné-Racan (une partie), Lavernat, Verneil-le-Chétif** - après-midi

### Mardi

- ▶ **Château-du-Loir** - matin (le nord) et après-midi (le sud)
- ▶ **Flée, Thoiré-sur-Dinan, Jupilles** - après-midi
- ▶ **Luceau, Beaumont-pied-de-Boeuf** - après-midi

### Mercredi

- ▶ **Le Lude (nord), Luché-Pringé (une partie)** - matin
- ▶ **Le Lude (sud), Luché-Pringé (une partie)** - matin
- ▶ **Savigné-sous-le-Lude, Dissé-sous-le-Lude** - après-midi
- ▶ **Coulongé, Le Lude (une partie)** - après-midi

### Jeudi

- ▶ **Vaas (une partie), Chenu, la Bruère-sur-Loir** - matin
- ▶ **Vaas (une partie), St-Germain-d'A., La Chapelle-aux-C.** - matin
- ▶ **Dissay-sous-C., St Pierre de C., Nogent-sur-L. (une partie)** - après-midi
- ▶ **Nogent-sur-L. (une partie) Montabon, Vouvray-sur-L.** - après-midi

### Vendredi

- ▶ **Pontvallain (une partie), St-Jean-de-la-Motte** - matin
- ▶ **Requeil, Château l'Hermitage, Mansigné (une partie)** - après-midi
- ▶ **Pontvallain (une partie), Mansigné (une partie)** - après-midi
- ▶ **Yvré-le-Pôlin** - matin

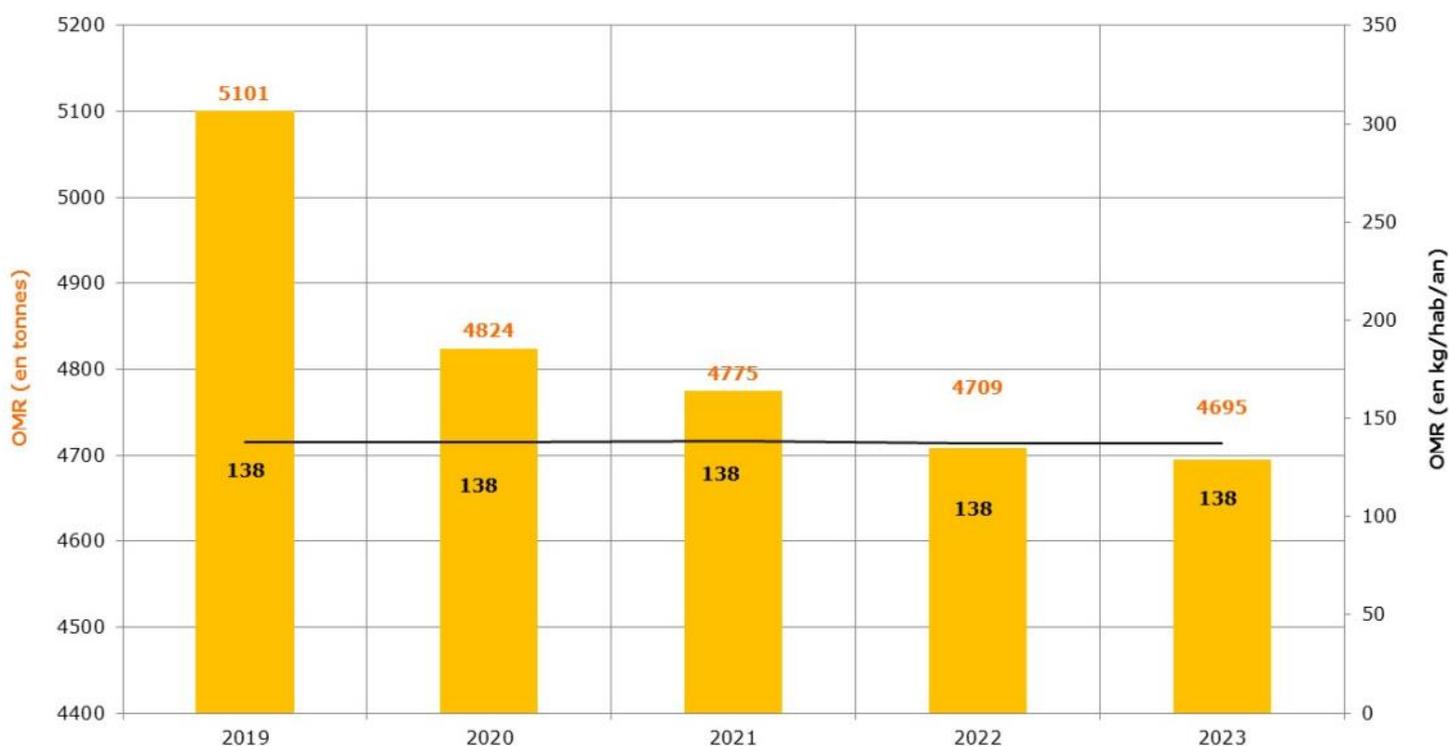


**Ordures ménagères** : collecte une fois par semaine.  
**Déchets recyclables (hors verre)** : collecte une fois tous les 15 jours.

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Alors que depuis plusieurs années, la tendance était à la baisse concernant le tonnage des OMR, notamment en raison de l'extension des consignes de tri, pour l'année 2023, la quantité d'ordures ménagères collectées est quasi identique à celle de 2022.



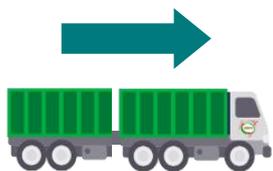
## Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public ou d'un établissement scolaire sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers. A la différence des particuliers, les professionnels choisissent le nombre et le volume des bacs qu'ils souhaitent.

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Transport en prestation de service de 4 695 tonnes



Unité de valorisation énergétique SYNERVAL (Le Mans - 72)



### PRODUCTION

Energie électrique	1793 MWh
Energie thermique	4230 Mwh
Mâchefers*	1 101 T
Réfiom <sup>(1)</sup>	137 T

\*Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve les métaux ferreux et non-ferreux. Ils sont valorisés en remblai.

<sup>(1)</sup>Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage.

### Extrait des mâchefers



83 tonnes de métaux ferreux



11 tonnes de métaux non ferreux

### Aspects financiers

Dépenses en 2023\* :  
 OMR : 1 819 673 €  
 TVA ACQUITTE : 159 212 €  
**TOTAL des dépenses 2023 : 1 978 885 €**

Collecte

1 025 253 €



Transfert,  
transport et  
traitement

655 781 €



Charge de structure,  
prévention,  
communication

189 038 €



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

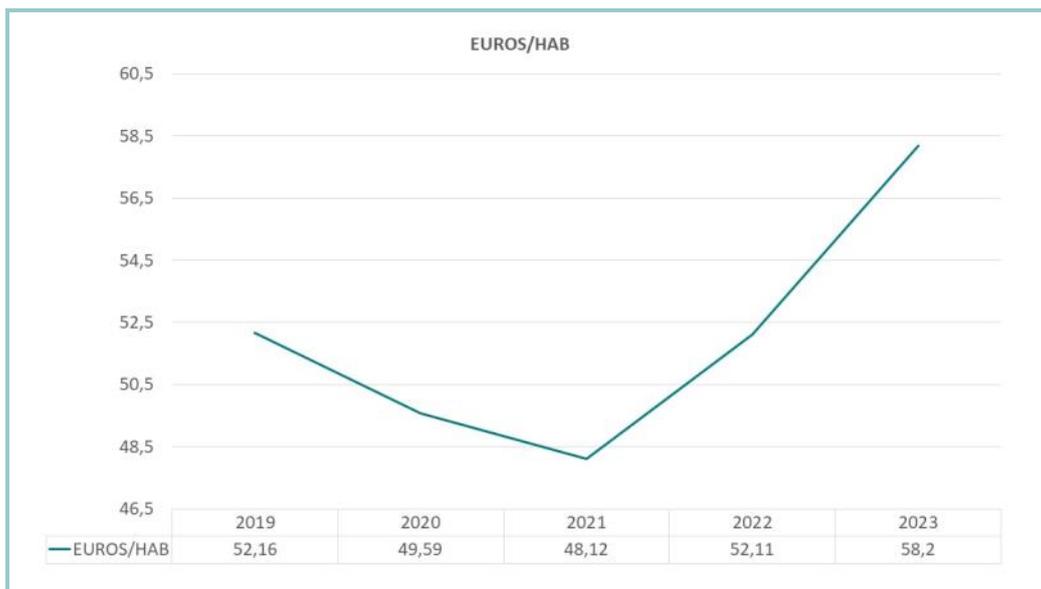
**TOTAL des recettes 2023\* : 50 399 €**

**Divers**

**50 399 €**

Composteurs / soutien eco-organismes

## Coût annuel par habitant en euros



## Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**1 928 486 € TTC\***

**58,20 €/habitant**

(33 977 habitants 2023)

**421 €/tonne**

(4 695 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les déchets recyclables



# Les recyclables

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend deux flux distincts. Les emballages et les Journaux-Revues-Magazines sont collectés soit en bacs, soit en apport aux colonnes ; le verre est collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire.

## Emballages et papiers

Dans la colonne ou le bac de tri



Extension des consignes de tri au 01/01/2020

97 colonnes



Bouteilles et barquettes en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Cartonnettes et briques alimentaires



Films en plastique



Journaux, magazines, enveloppes

## Verre ménager

Dans la colonne à verre



Pots et bocaux



Bouteilles



Flacons de parfum

134 colonnes

La collecte des bacs et des points d'apports volontaires s'effectue par un prestataire privé, l'entreprise Maine Collecte Valorisation.

Les bacs sont collectés tous les 15 jours. Les colonnes sont vidées de manière régulière à raison de 1 fois par semaine pour les colonnes d'emballages et papiers et 1 fois tous les 15 jours pour les colonnes de verre.

# Les recyclables

## Analyse détaillée flux par flux

### VERRE



**1 581 tonnes**

Collectées et valorisées

soit **47 kg/an/hab**  
de verre collecté et valorisé

### COLLECTE

### TRANSPORT

### VALORISATION

### VERRE



→ 1 581 t



→

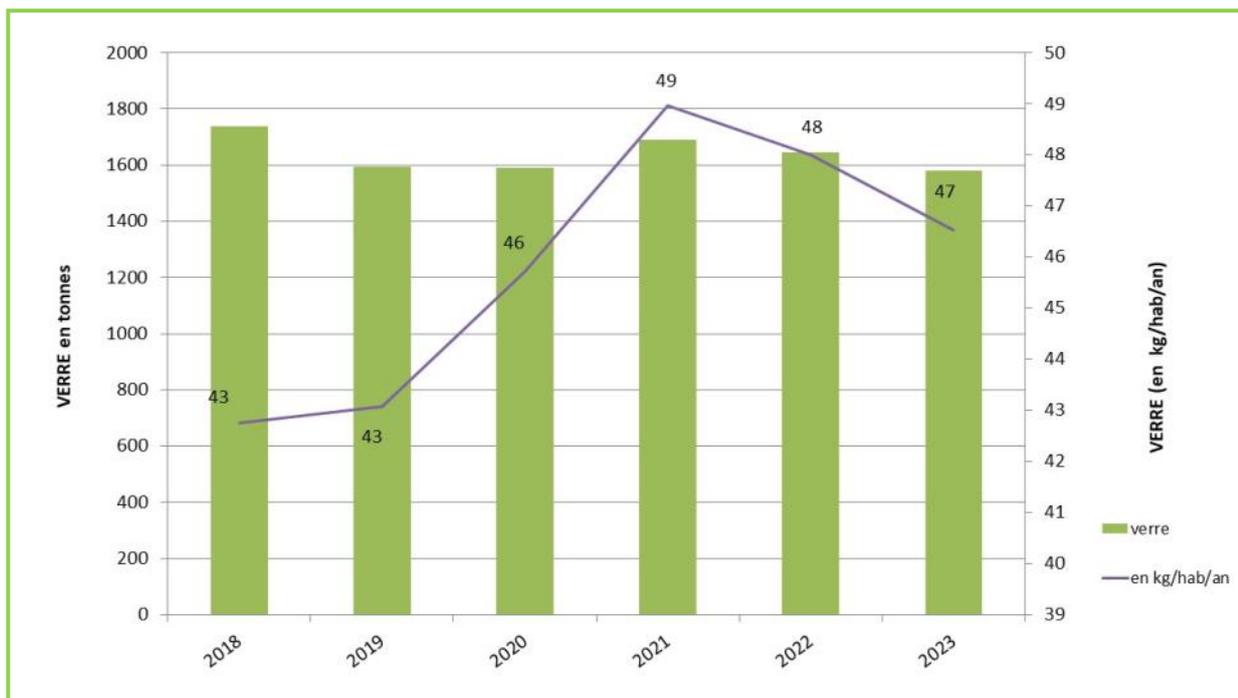


1 581 t

Recyclage du verre à l'infini et à 100% par



## Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	1 739	1 594	1 590	1 689	1 644	1 581
Ratio (kg/hab/an)	43	43	46	49	48	47

### Chiffres

► Pour l'année 2023, la moyenne de rachat du verre est de **23,46 €/tonne**.

# Les recyclables

## EMBALLAGES ET PAPIERS



**1 896 tonnes**  
collectées\*

soit **56 kg/an/hab**  
d'emballages collectés

\* dont 1535 tonnes en PAP  
(51,34kg/hab/an) et 361 t  
en PAV (88,55 kg/hab/an)

**1 272,34 tonnes**  
valorisées \*

soit **37,45 kg/an/hab**  
d'emballages valorisés

\* La différence entre le collecté et le valorisé correspond aux refus de tri et aux tonnes non passées sur la chaîne de tri.

## EMBALLAGES ET PAPIERS

### COLLECTE



→ **1 896 t**

### TRANSPORT



Transport réalisé par Maine Collecte Valorisation

### TRAITEMENT CENTRE DE TRI



Tri effectué par VALORPOLE

### VALORISATION



5 filières de Valorisation :



## Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	2158	1918	1970	2011	1950	1896
Ratio (kg/hab/an)	53	52	57	58	57	56

### Chiffres

► Pour l'année 2023, la moyenne du coût de tri est de **243€/tonne**.

# Les recyclables

## La valorisation

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre sur l'année antérieure. Sont pris en considération les tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

## La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

## Les refus

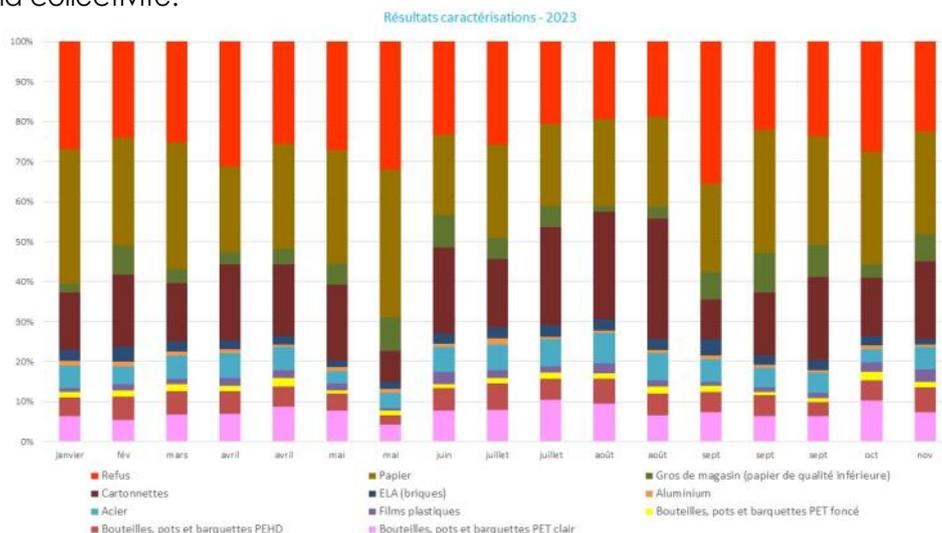
Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries. Après leur tri, ils sont mis en balle et renvoyés à l'U.V.E du Mans où ils seront incinérés pour produire de l'électricité.

## Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue des caractérisations, qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables (environ 35 kg). L'échantillon est ensuite trié en 11 catégories de matériaux présents : acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, gros de magasin, bouteilles/pots et barquettes en PET clair, bouteilles en PET foncé, bouteilles/pots et barquettes en PEHD et les refus (déchets non recyclables ou mal triés).

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Ce qui permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri, afin de diminuer les refus.

En 2023, un certain nombre d'erreurs de tri perdurent (déchets non recyclables mauvais gestes, ce qui pénalise financièrement la collectivité.



- ▶ **17 caractérisations** ont été réalisées
- ▶ **236 kilos** de refus sur le total des 17 caractérisations (930 kg analysés)
- ▶ Moyenne de **25,43% de refus**

# Les recyclables

## Aspects financiers - LE VERRE

Dépenses en 2023\* :  
VERRE : 146 862 €  
TVA ACQUITTE : 6 581 €  
TOTAL des dépenses 2023 : 153 443 €

Collecte

130 195 €



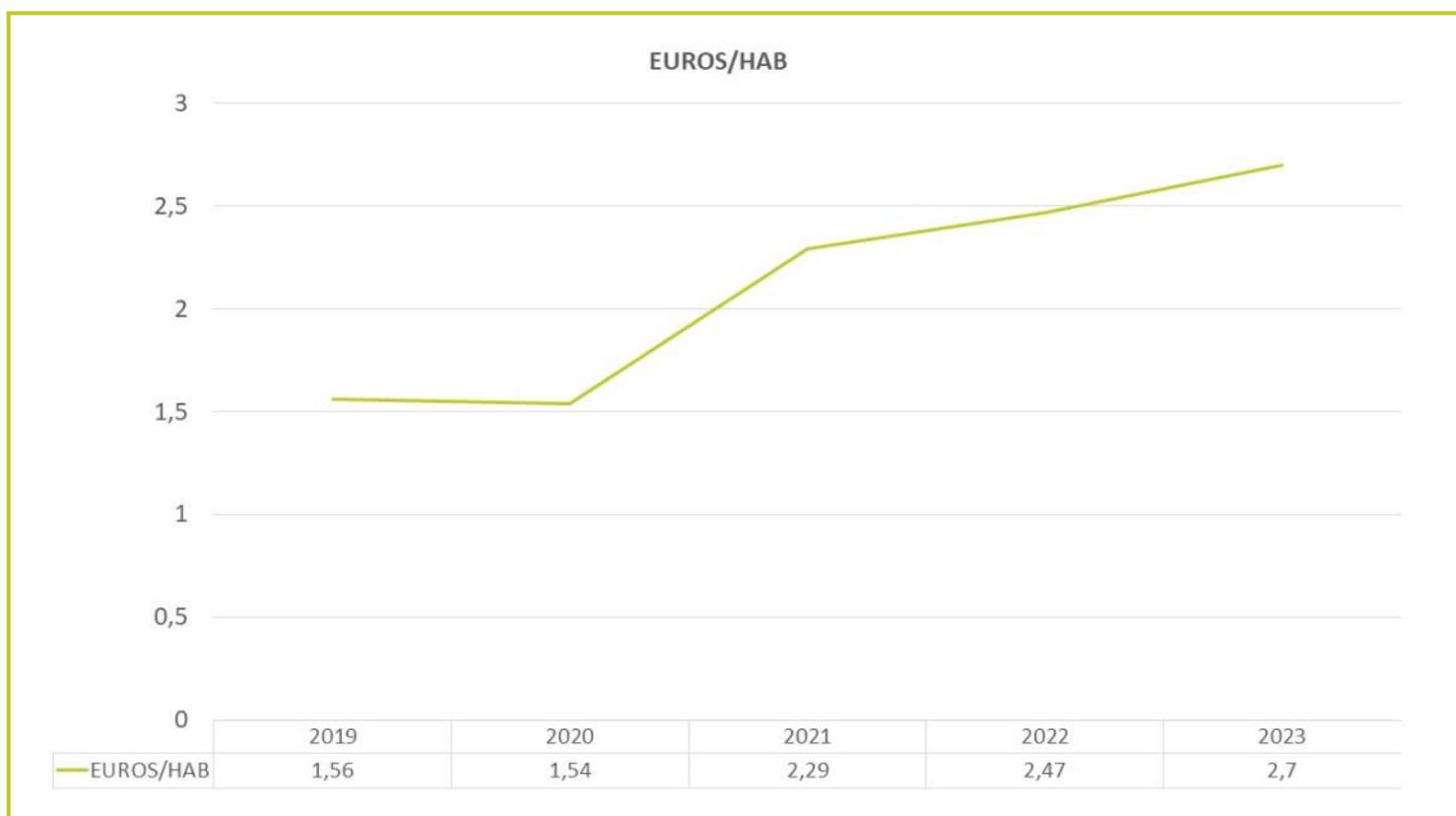
Charge de structure/  
Prévention/  
Communication

16 666 €



Total des recettes en 2023\* : 60 403 €  
(valorisation / soutien éco-organismes)

## Coût annuel par habitant en euros



\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les recyclables

## Aspects financiers - LE VERRE (suite)

### Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**93 040 € TTC\***

**2,70€/habitant**

(33 977 habitants 2023)

**59 €/tonne**

(1 581 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les recyclables

## Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

**Dépenses en 2023\* :**  
**EMBALLAGES ET PAPIERS : 1 122 334 €**  
**TVA ACQUITTE : 58 848 €**  
**TOTAL des dépenses 2023 : 1 181 182 €**

**Collecte**

**519 784 €**



**Transfert/Transport  
et tri**

**484 907 €**



**Charge de structure/  
Prévention/  
Communication**

**117 644 €**



Syndicat Inter-Communal de Valorisation, Collecte et Traitement des Déchets

**Total des recettes en 2023\* : 637 465 €**  
**(valorisation / soutien éco-organismes)**

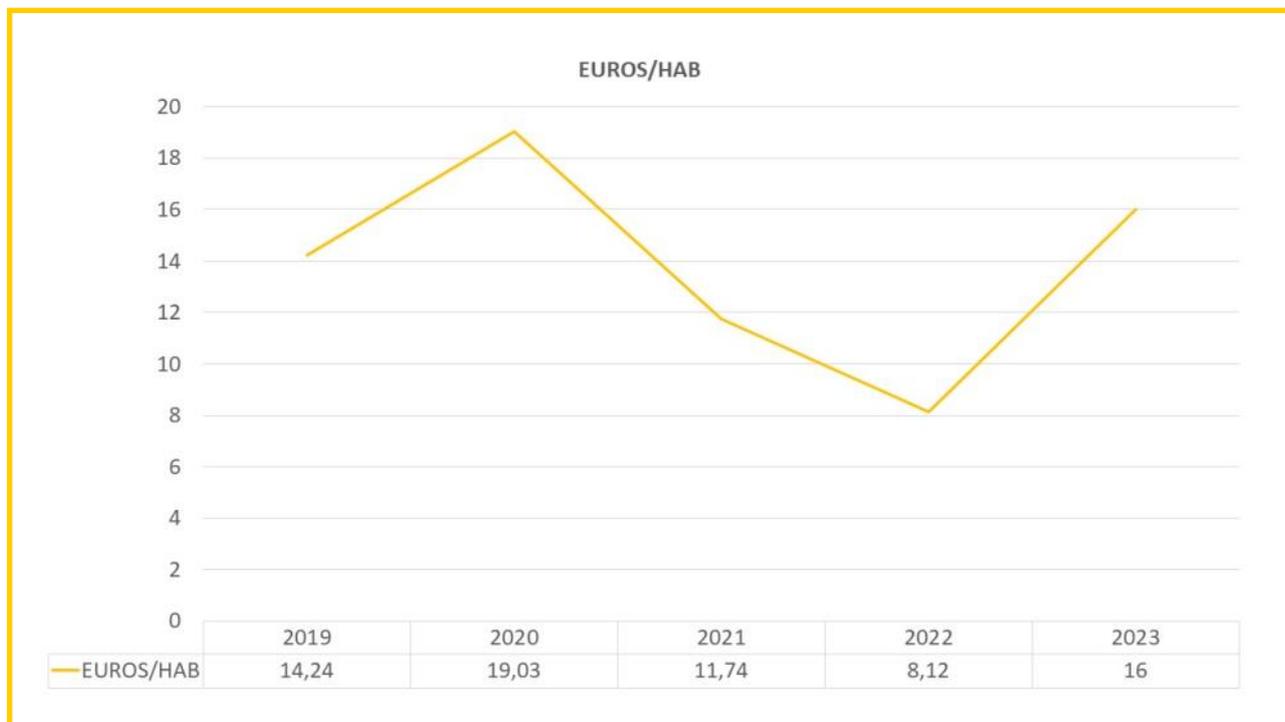
Détails des recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- ▶ Reprise des plastiques (VALORPLAST) : 52 593,36 €
- ▶ Reprise de l'acier (ARCELOR MITTAL) : 16 787,69 €
- ▶ Reprise de l'aluminium (REGEAL AFFIMET) : 4 765,02 €
- ▶ Reprise du verre ménager (OI France SAS) : 37 079,01 €
- ▶ Reprise des cartons (REVIPAC) : 31 141,20 €
- ▶ Reprise des Journaux Magazines (MCV) : 61 240,22 €

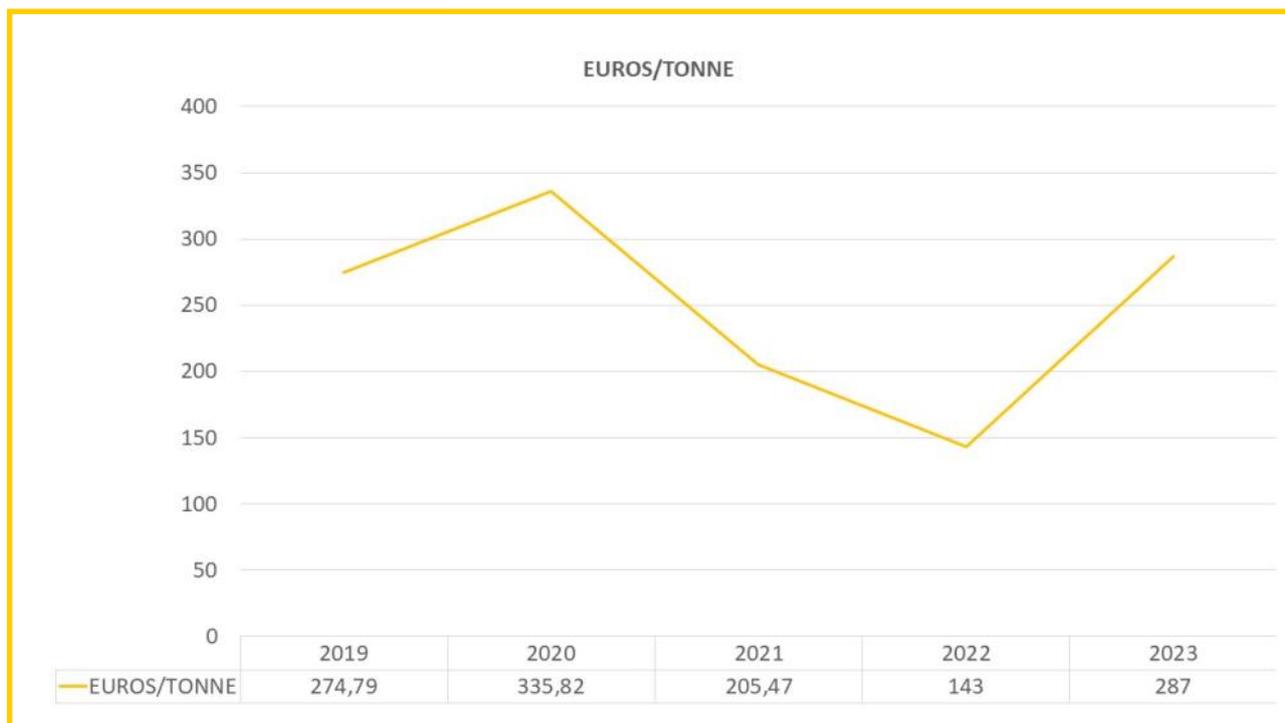
# Les recyclables

## Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER (suite)

### Coût annuel par habitant en euros



### Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**543 717 € TTC\***

**16 €/habitant**

(33 977 habitants 2023)

**287 €/tonne**

(1 896 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Le réseau des déchèteries



## CHIFFRES CLÉS

**11 860**

Tonnes de déchets collectés en 2023

**301,87**

kg/hab

# Le réseau des déchèteries

Le Syndicat du Val de Loir gère un réseau de 4 déchèteries déployées sur son territoire.

Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

**18 ENTRÉES PAR ANNÉE CIVILE  
POUR LES PARTICULIERS.**

**ACCÈS ILLIMITÉ MAIS FACTURÉ POUR  
LES PROFESSIONNELS (selon le type et le volume  
de déchets apportés)**

## Le Réseau sur le territoire du Syndicat

**4**  
déchèteries pour  
les usagers



## Modalité d'exploitation

L'accès en déchèterie s'effectue au moyen d'une carte remise aux particuliers lors de leur emménagement.

Elle permet d'ouvrir la barrière installée à l'entrée des sites.

La gestion des sites est assurée, en régie, par le personnel du syndicat et le transport par des prestataires privés.

Les flux : déchets verts, encombrants, bois, ferraille, cartons, mobilier, gravats, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets diffus spécifiques (DDS), huiles minérales, huiles végétales, piles, textiles, lampes, cartouches d'encre, tubes néons.

La déchèterie de Oizé dispose également d'un caisson réemploi.



**17**  
FILIÈRES DE  
VALORISATION  
disponibles

## Accès Professionnels

Les professionnels du Syndicat souhaitant bénéficier des services de déchèteries doivent en faire la demande au Syndicat du Val de Loir afin de disposer d'une carte de déchèterie professionnelle. Leurs apports sont facturés selon la nature et le volume des apports.

Les professionnels hors du Syndicat, peuvent accéder ponctuellement aux déchèteries du Syndicat moyennant une tarification différente des professionnels du Syndicat.

Tarifs détaillés en page suivante.

## Les chiffres

- **246** professionnels ont utilisé les déchèteries au moins une fois en 2023.
- **32 915,58 €** de dépôts payants en 2023.

# Le réseau des déchèteries

## Tarification pour les professionnels

FLUX	Tarification 2023 au m <sup>3</sup>	
	Professionnels SMVL	Professionnels hors SMVL
GRAVATS	40,00 €	80,00 €
ENCOMBRANTS	23,00 €	46,00 €
DECHETS VERTS	5,00 €	10,00 €
BOIS	30,00 €	60,00 €
CARTONS	5 €	10 €
DDS (hors filière EcoDDS)	3,30 €/kg	6,60 €/kg
BATTERIES/MOBILIER/FERRAILLE/ HUILES/DEEE/DDS (filière EcoDDS)/ PILES/TEXTILES	GRATUIT	GRATUIT

## Horaires de déchèteries

Afin de faire face aux températures parfois très élevées en été tout en répondant au mieux aux besoins des usagers et des agents (réunions, formations), les horaires des déchèteries ont été modifiés en 2023.

HORAIRES D'OUVERTURES ANNUELS								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Mardi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H
Mercredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé
Jeudi	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé
Vendredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Samedi	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H

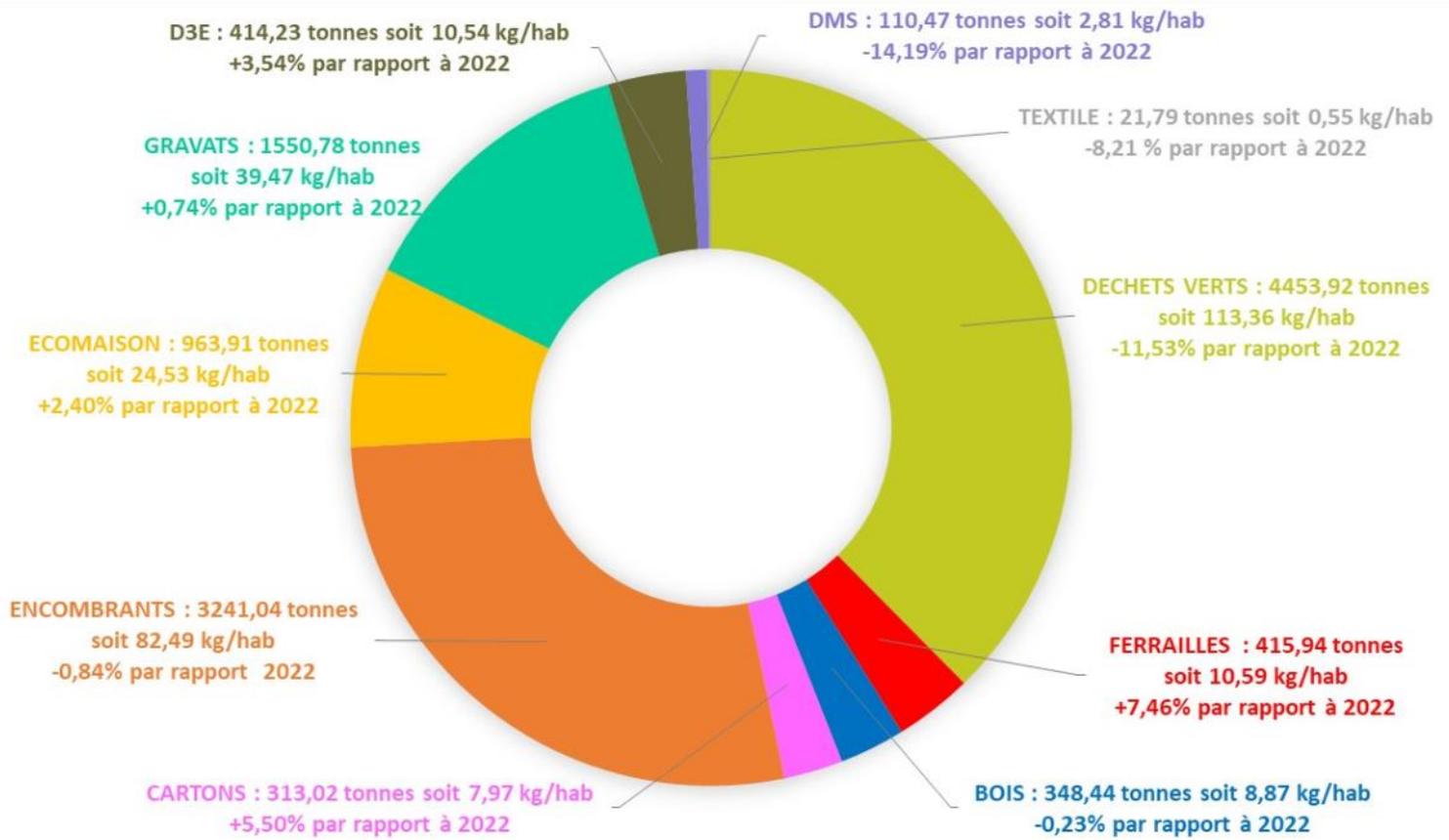
EN CAS DE FORTES CHALEURS*								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé
Mardi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé
Mercredi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé
Jeudi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé
Vendredi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé
Samedi	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé	7H30 - 12H	Fermé

\* Information de la mise en place des ces horaires via les mairies, la presse et les outils numériques du Syndicat (site internet, application Illiwap, page Facebook)

# Le réseau des déchèteries

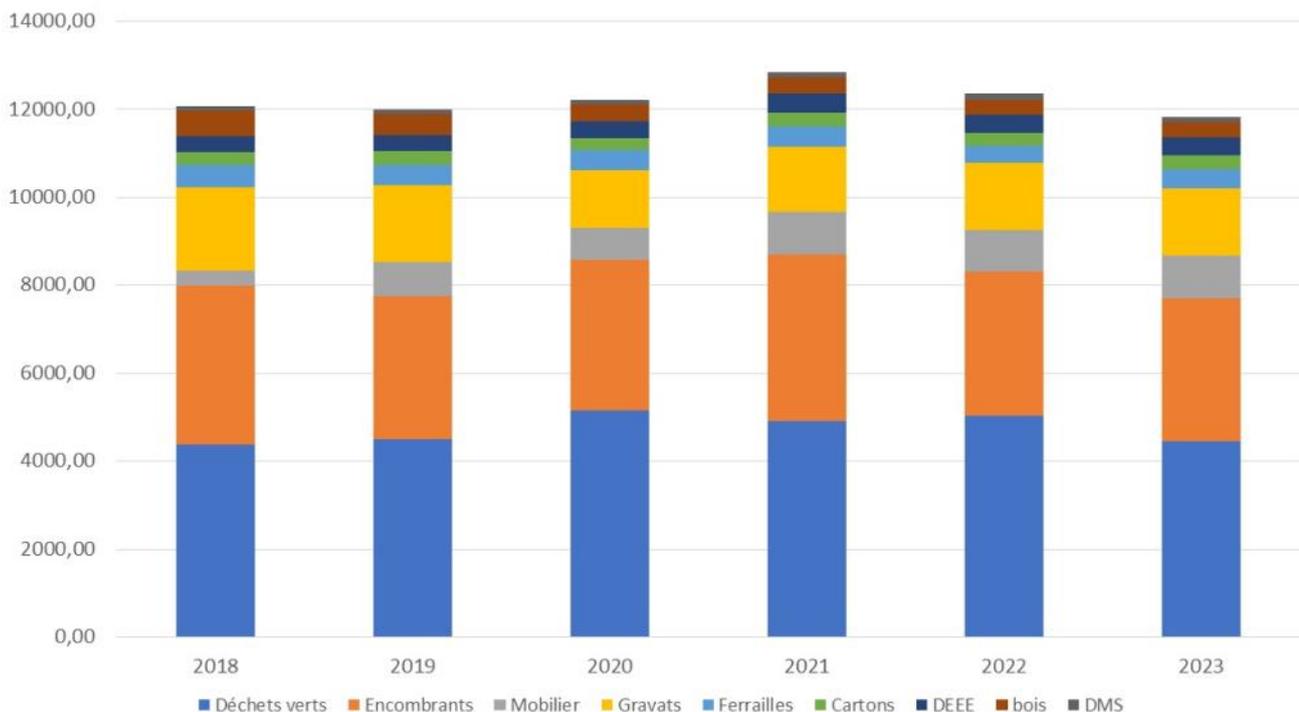
## Répartition des tonnages par flux

**77,91%** du gisement provient des déchets verts, des encombrants et des gravats :



Au total : **11 866,68 tonnes** soit **302,04 kg/hab** (-4,32% par rapport à 2022).

## Evolution des tonnages collectés en déchèteries



# Le réseau des déchèteries

## Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES	
<b>Cartons et ferrailles</b> 	Valorisation matière		(Dpt 72)
<b>Déchets Verts</b> 	Compostage		(Dpt 49)
<b>Encombrants</b> 	Valorisation énergétique		(Dpt 72)
<b>Bois</b> 	Valorisation énergétique (chaufferie)		(Dpt 72)
<b>Gravats</b> 	Valorisation matière		(Dpt 72)
<b>Batteries / piles</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 37)
<b>D3E / lampes / néons</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 72)
<b>DMS (Peintures/Solvants)</b> 	Traitement spécifique	 	(Dpt 37)
<b>Cartouches d'encre</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 28)
<b>Piles</b> 	Traitement spécifique		

# Le réseau des déchèteries

## Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
<b>Huiles minérales</b> 	Valorisation matière	 BS ENVIRONNEMENT VALORISATION & SERVICES (Dpt 37)
<b>Huiles végétales</b> 	Valorisation matière	 BS ENVIRONNEMENT VALORISATION & SERVICES (Dpt 37)
<b>Pneus</b> 	Valorisation matière ou énergétique	 COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS  (Dpt 37)
<b>Déchets d'ameublement</b> 	Recyclage et valorisation énergétique	 ecomaison (Dpt 49)
<b>Textiles</b> 	Recyclage et valorisation	 LE RELAIS (Dpt 72)
<b>Réemploi</b> 	Vente et don	 EMMAÛS FRANCE (Dpt 72)



# Le réseau des déchèteries

## Aspects financiers

Dépenses en 2023\* :  
DÉCHETS DES DÉCHETERIES : 1 235 400 €  
TVA ACQUITTE : 83 215 €  
TOTAL des dépenses 2023 : 1 318 615 €

Collecte

258 295 €

Transfert/Transport/  
Tri

841 783 €

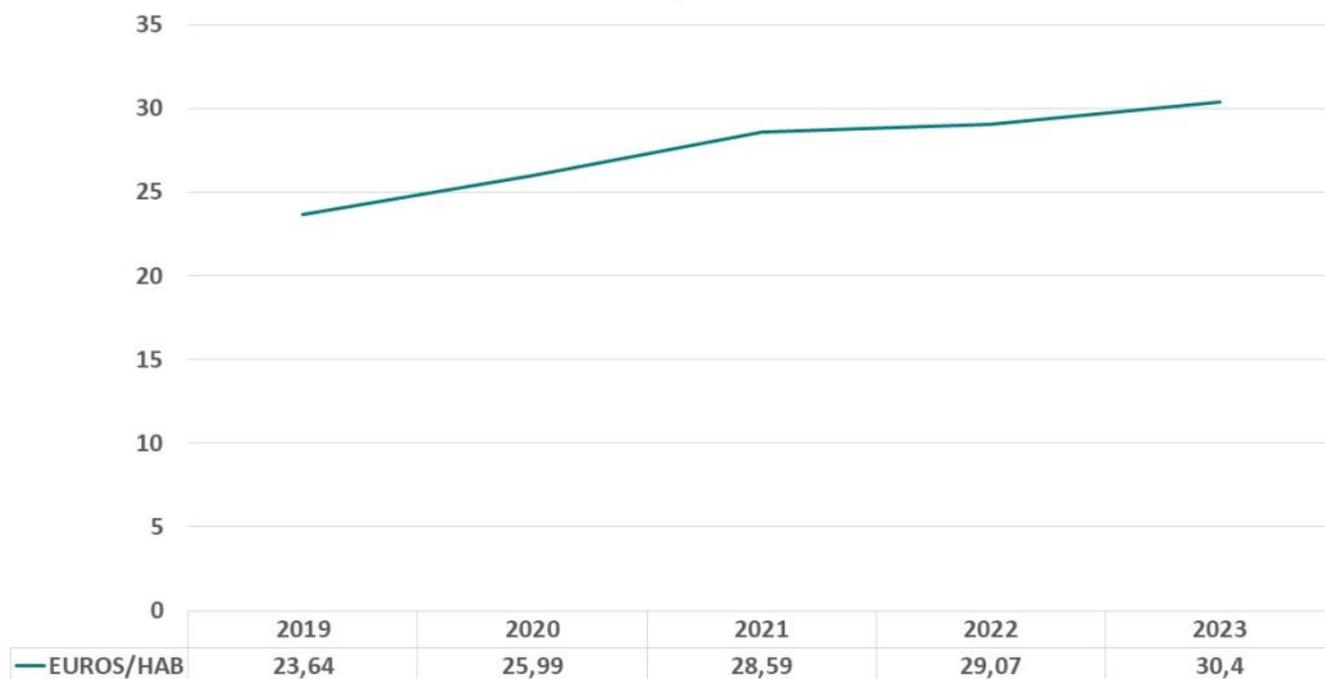
Charge de structure/  
Prévention/  
Communication

135 322 €

Total des recettes en 2023\* : 286 870 €  
(valorisation / soutien éco-organismes/  
convention déchèterie )

## Coût annuel par habitant en euros

EUROS/HAB



# Le réseau des déchèteries

## Aspects financiers (suite)

### Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**1 031 746 € TTC\***

**30,40 €/habitant**

**119 €/tonne**

(39 289 habitants 2023  
incluant Cérans-Foulletourte,  
Oizé et la Fontaine-St-Martin)

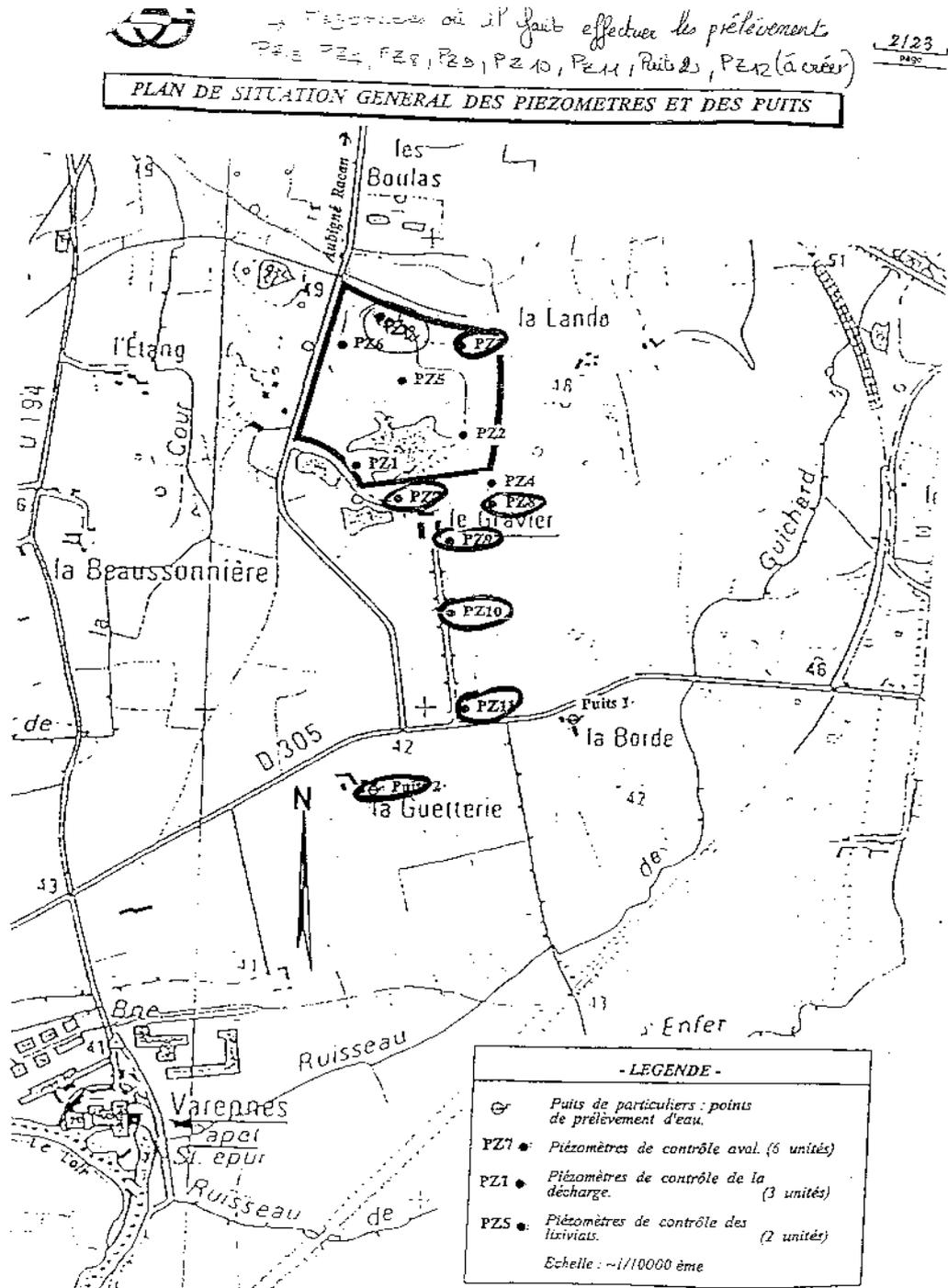
(11 860 T collectées)

# Réhabilitation de la décharge d'Aubigné-Racan



# Réhabilitation de la décharge

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan sont terminés depuis 2002. Afin d'assurer un bon contrôle du site, un suivi de la qualité des eaux souterraines ainsi que des opérations de dératissage sont réalisées chaque trimestre. Les analyses sont effectuées par le bureau d'étude LABEL ENVIRONNEMENT. Il s'agit de vérifier la teneur en DCO, DBO5 et en NH4.



DCO\* = Demande Chimique en Oxygène.

La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques lorsqu'elles se dégradent, ce qui peut provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques.

DBO5\*\* = Demande Biologique en Oxygène.

La DBO5 correspond à la quantité d'oxygène dont les bactéries ou micro-organismes aérobies ont besoin pour oxyder les matières organiques dissoutes ou en suspension dans l'eau. Elle est mesurée au bout de 5 jours.

NH4\*\*\* = ammonium

# Sensibilisation et prévention



**115**

élèves sensibilisés  
en 2023

**114**

foyers supplémentaires  
équipés  
en composteurs

# Sensibilisation et prévention

## Communication digitale

Le Syndicat dispose de plusieurs outils numériques afin d'alerter et de sensibiliser les usagers sur les services déchets (ex : fermeture déchèterie, retard de collecte, rappel des consignes de tri...) et les gestes de prévention :

- Le site internet [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr), ouvert en 2012, a subi une refonte en début d'année 2023 afin notamment une meilleure utilisation sur les téléphones portables.
- La page Facebook [Syndicatvaldeloir](https://www.facebook.com/Syndicatvaldeloir)
- L'application gratuite [illwap](#) [Syndicat du Val de Loir](#).
- L'**alerte infos**. Inscription via le site internet du Syndicat.



## Journal Objectif Environnement / Infos + Déchets

Le Syndicat dispose, depuis 2001, d'un journal, l'**Objectif Environnement**, qui contient des rubriques variées permettant de tenir la population informée des actualités du Syndicat. Il apporte également des informations sur le tri et la prévention des déchets.

En 2023, soucieux d'être plus vertueux et plus réactif dans la diffusion des informations, le Syndicat a décidé de limiter à un seul envoi annuel la version « papier » de son journal (17 000 exemplaires).

Par ailleurs, un format bimestriel réduit à une page, l'**Infos + Déchets** est mis en ligne à partir de septembre. Des exemplaires sont également disponibles en mairie. Il permet de faire un focus sur différents sujets : le devenir d'un déchet, une nouvelle filière en déchèterie, un point règlementaire...



## Animations scolaires et grand public / visites de site

En 2023, 5 classes ont bénéficié d'une animation sur le tri et le recyclage des déchets, soit environ 115 élèves.

Des réunions d'informations sur les consignes et les gestes de tri ont également été organisés dans 2 foyers logements du Syndicat.

Le syndicat a par ailleurs participé à des évènements locaux :

- ▶ la Fête de l'Environnement à Montval-sur-Loir en avril
- ▶ les comices agricoles de la Bruère-sur-Loir et de Vouvray-sur-Loir en septembre

C'est l'occasion d'échanger avec la population sur la thématique des déchets.

Une visite du centre de tri Valorpôle au Mans a été organisée en 2023 avec une trentaine d'habitants du territoire. L'occasion de découvrir le fonctionnement du site et de rappeler les bons gestes de tri.



# Sensibilisation et prévention

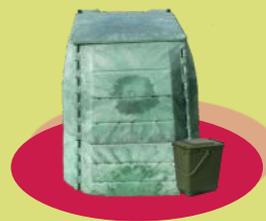
## Compostage individuel



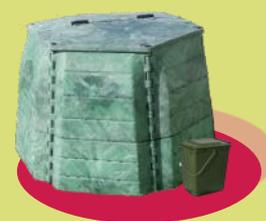
114 foyers supplémentaires équipés en 2023 en composteurs

Depuis 2007, le Syndicat met à disposition de ses habitants des composteurs individuels de 345L et 830L afin de favoriser la réduction à la source des déchets organiques.

En 2023, le taux d'équipement des foyers en composteur individuel a atteint 20,52% (en tenant compte de l'évolution de la population du territoire) avec 3 955 composteurs distribués depuis le début de l'opération.



composteur 345 L  
20€



composteur 830 L  
40€

remis avec un bio-seau

## Compostage collectif

Il y a quelques années, des composteurs ont été installés dans des zones d'habitat vertical, ainsi qu'à l'entrée des camping de Vaas et du Lude.

Malheureusement ceux-ci ne sont pas toujours bien utilisés, conduisant parfois à les enlever.

Avec la réglementation en vigueur concernant les biodéchets, de nouveaux sites de compostage partagés vont être mis en place progressivement sur le Syndicat à compter de 2024 avec une surveillance et une communication renforcée.



## Stop-pub

Depuis 2011, le Syndicat met, à la disposition des habitants, des « stop-pub » de manière à limiter la production de papiers.

En 2023, 55 demandes de stop-pub ont été enregistrées, ce qui porte à **16.08%** le taux d'équipement des boîtes aux lettres en stop-pub (prise en compte de l'évolution de la population du territoire).

Compte-tenu de l'abandon progressif de la distribution d'imprimés publicitaires par les enseignes alimentaires notamment, et la dématérialisation des services, l'usage des « stop-pub » risque de diminuer au fil des années.



## Les filières de réemploi

En 2023, les filières de réemploi fonctionnent correctement sur le Syndicat.

- **la collecte des textiles.** Près de **154 tonnes** de textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) ont été collectées via les conteneurs dédiés, les conteneurs de la Croix-Rouge et directement au sein d'associations (+1.65% par rapport à 2021).

Une majorité de ces textiles est reportée ou recyclée. Une infime partie est incinérée.

- **le caisson réemploi** d'Emmaüs à la déchèterie de Oizé. Il permet le dépôt de petits meubles et bibelots qui seront donnés ou revendus à bas prix.

# Indicateurs financiers



# Indicateurs financiers

## Budget de fonctionnement

**Les dépenses** (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **4 851 979 €**, ventilées comme suit :

**Charges générales (79%)** 3 824 953 €  
carburant, maintenance des véhicules, gestion des marchés publics

**Charges de personnel et frais assimilés (13%)** 643 552 €  
Salaires et cotisations

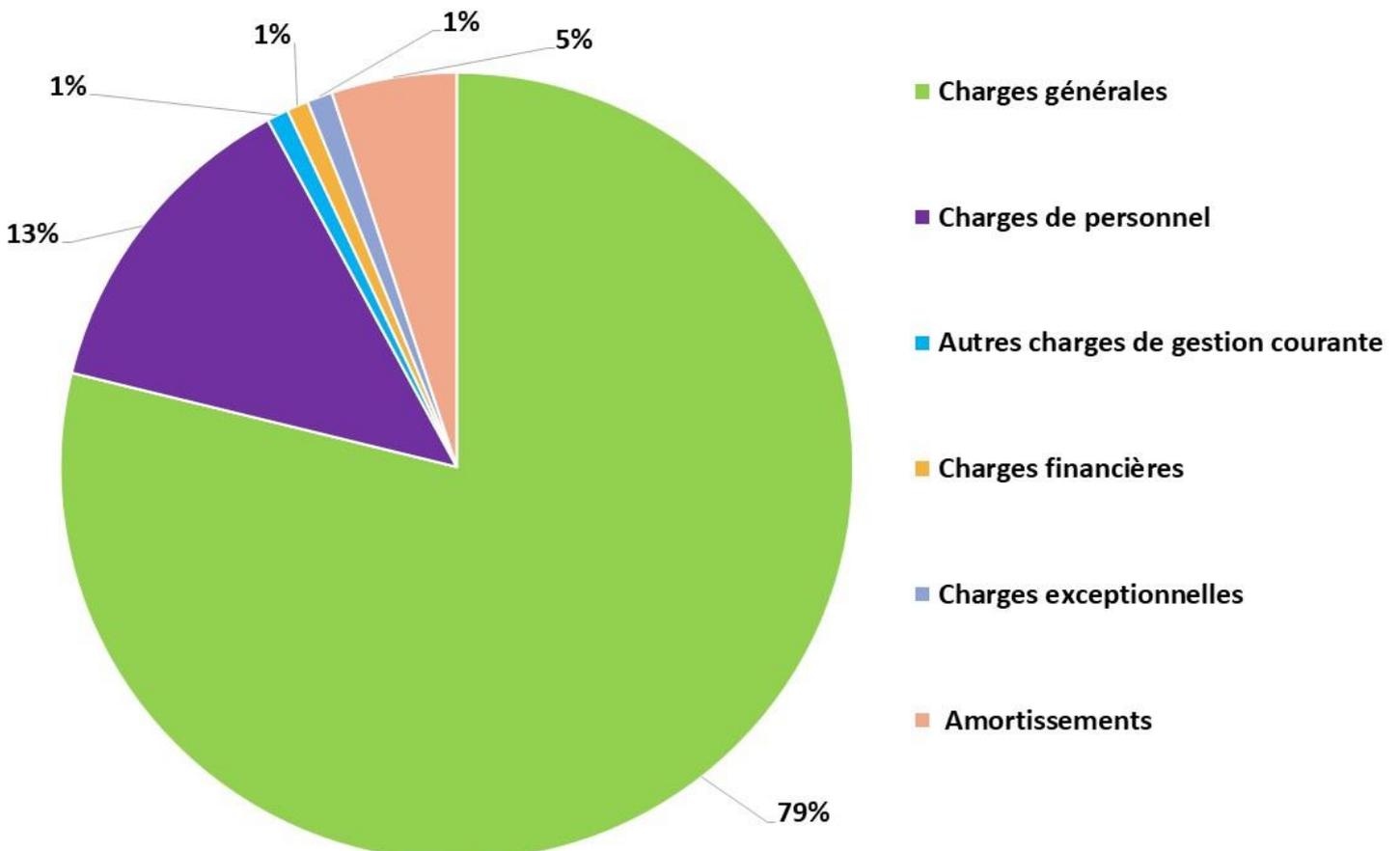
**Charges financières (1%)** 42 609 €  
Intérêts d'emprunt

**Amortissements (5%)** 247 684 €

**Charges Exceptionnelles (1%)** 50 513 €  
titres annulés sur exercice antérieur

**Autres charges de gestion courante (1%)** 42 668 €  
Indemnités élus et contributions organismes

## Répartition des dépenses



# Indicateurs financiers

## Les recettes

En 2023, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **5 278 093 €**, ventilées comme suit :

**Atténuation de charges (1,55%)**

**81 752 €**

remboursement  
arrêt maladie

**Produits exceptionnels (0,75%)**

**39 346 €**

pénalités et autres

**Produits des services (4,36%)**

**230 307 €**

produit du domaine  
et ventes diverses

**Opération d'ordre (0,43%)**

**22 651 €**

amortissement  
subventions

**Dotations et participation (83,38%)**

**4 401 033 €**

TEOM, vente de matériaux,  
soutien éco-organisme

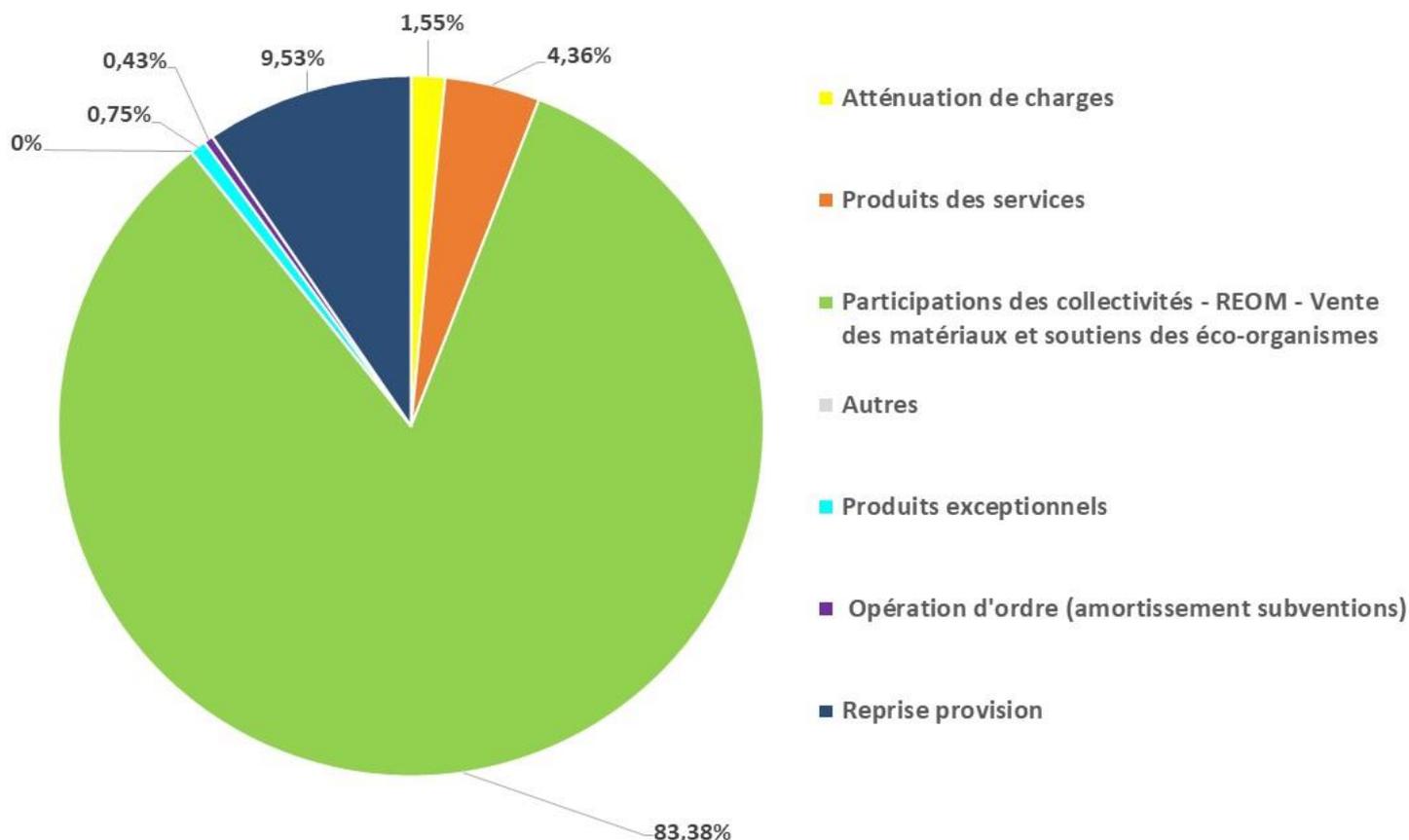
**Autres produits de gestion courante (0%)**

**3 €**

**Reprise provisions (9,53%)**

**503 000 €**

## Répartition des recettes



# Indicateurs financiers

## Les dotations et participations en détail

En 2023, le montant des dotations et des participations s'élèvent à **4 401 032.92 €**, réparti comme suit :

**TEOM (78,07%)**

Taxe d'Enlèvement des  
Ordures Ménagères

**3 435 807,15 €**

**Eco-organismes  
(12,56%)**

**552 951,36 €**

**Vente de  
matériaux (6,18%)**

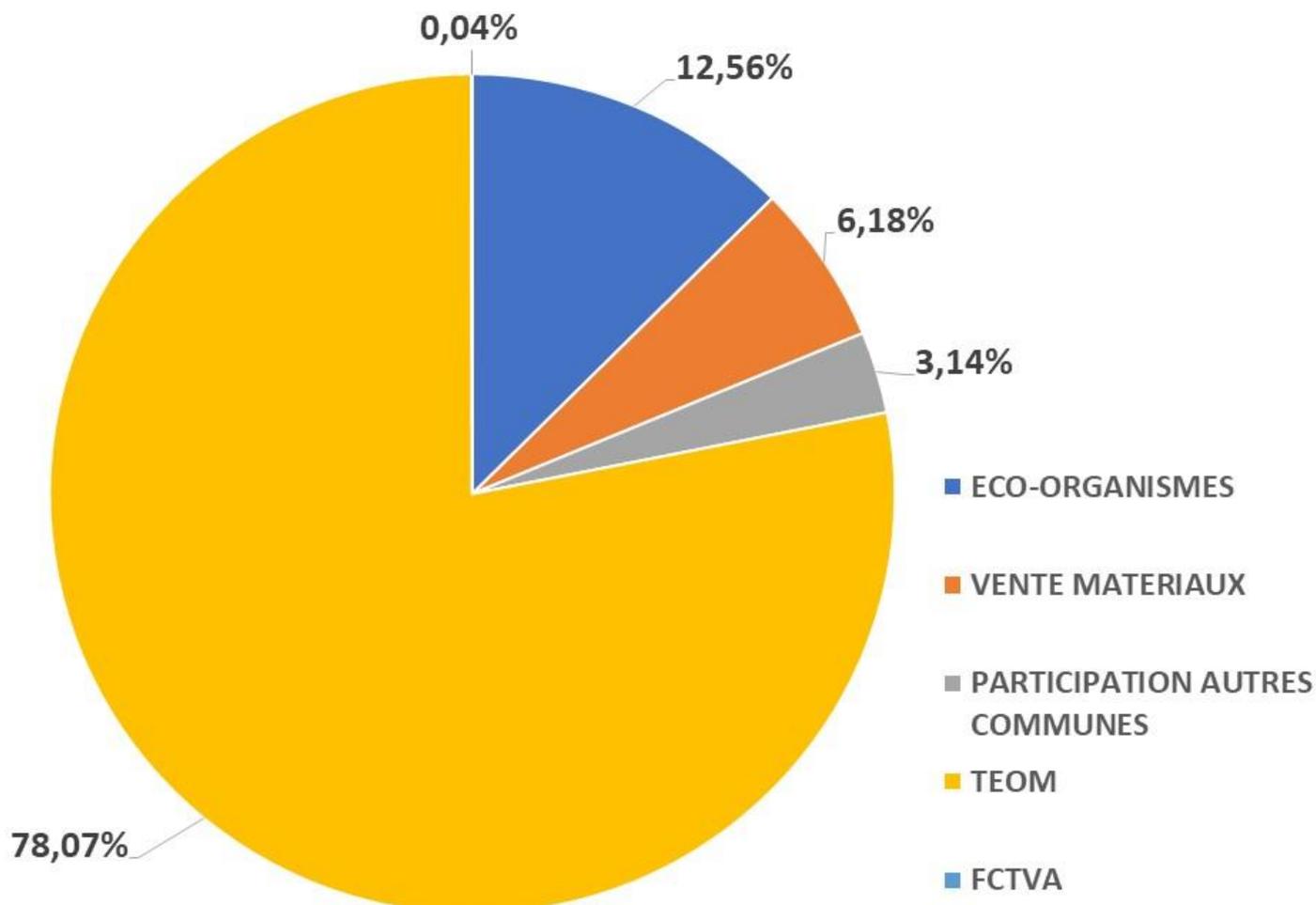
**272 171,63 €**

**Participation autres  
communes (3,14%)**

**138 246,90 €**

**FCTVA (0,04%)**

**1 855,88 €**



# Indicateurs financiers

## Budget d'investissement

### Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2023 se sont élevées à **944 945,74 €** et ventilées comme suit :

**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES : 214 955,74 €**

**OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT : 719 990,00 €** dont les principales dépenses sont :

- ▶ Acquisition de bacs OM et CS pour : **21 854 €**
- ▶ Acquisition de colonnes pour : **82 928 €**
- ▶ Acquisitions diverses pour : **30 257 €**
- ▶ Construction du siège social pour : **565 724 €**

### Les recettes (chiffres en € TTC issus du CA 2023)

Les recettes d'investissement se sont élevées à **438 831 €** (pas d'excédent)



# Projets 2024



# Et en 2024...

## **CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT**

Après quelques mois de travaux, les futurs bureaux administratifs du Syndicat devraient être terminés courant mai. Ce lieu offrira une meilleure accessibilité mais aussi une économie thermique et de loyer.

## **CENTRE DE TRI, TRI VAL DE LOIR(E) : DES VISITES POUR LES USAGERS**

Terminé en septembre 2023, le centre de tri Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay recevra les 1<sup>ères</sup> tonnes de déchets recyclables du Syndicat à compter de janvier.

Doté d'un parcours pédagogique, le Syndicat proposera des visites du site afin de faire découvrir aux habitants les dernières technologies en matière de tri. Ce sera également l'occasion de rappeler les consignes et gestes de tri.

Des visites pourront être organisées avec les scolaires dès lors qu'un projet d'école en lien avec les déchets sera présenté au Syndicat.

## **NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les collectivités ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Celui-ci est établi pour 6 ans et doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le 2<sup>ème</sup> PLPDMA s'est achevé en décembre 2023.

Un nouveau programme doit donc être adopté pour la période 2024-2029.

## **TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS : DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ**

L'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion des proximité des biodéchets terminée, la phase de mise en œuvre débutera dès janvier et se poursuivra tout au long de l'année : réunions d'informations publiques, déploiement progressif de sites de compostage partagé, communication renforcée sur les biodéchets.

## **DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES DE REPRISE EN DÉCHÈTERIES**

Le Syndicat va mettre en place de nouvelles filières de reprise de déchets dans ses 4 déchèteries : plâtre, menuiserie vitrée, laine de verre, laine de roche...

De cette manière, le Syndicat souhaite diminuer les coûts (augmentation des tonnages valorisés, diminution des tonnages incinérés).

## **PROGRAMME D' INVESTISSEMENT SUR LA DÉCHÈTERIE DE OIZÉ**

Suite à une inspection de la DREAL fin 2022 concernant la conformité de nos déchèteries, une mise en demeure préfectorale a été notifiée au Syndicat concernant la déchèterie de OIZÉ.

Une étude technico-économique portant sur la lutte contre l'incendie a été établie en 2023.

En 2024, un bureau d'étude sera missionné pour sécuriser le devenir du site et rendre la déchèterie conforme aux demandes de la DREAL, sur le volet juridique et opérationnel.



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

**Syndicat du Val de Loir**

5 bis boulevard Fisson – 72 800 LE LUDE

Tél. 02.43.94.86.50 courriel : [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)

[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)